



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2007/15
25 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire
**Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements
climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

**Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à la planification
et aux pratiques en matière d'adaptation**

Note du secrétariat*

Résumé

La présente note résume les travaux du deuxième atelier organisé dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, qui traitait de la planification et des pratiques en matière d'adaptation. Cet atelier a eu lieu à Rome (Italie) du 10 au 12 septembre 2007. Les débats ont essentiellement porté sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation par secteur dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, des zones côtières et de la santé ainsi que sur les moyens d'intégrer et de coordonner la planification et les pratiques en matière d'adaptation entre différents secteurs et à différents niveaux, y compris infranational, national, régional et international. La présente note donne un aperçu des bonnes pratiques, des lacunes et des besoins concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation et récapitule les recommandations et les questions à suivre et à soumettre à un examen plus approfondi.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle l'atelier a eu lieu.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 7	3
A. Mandat.....	1	3
B. Contenu de la présente note.....	2 – 4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	5	3
D. Rappel.....	6 – 7	4
II. TRAVAUX DE L’ATELIER.....	8 – 15	4
III. Planification et pratiques en matière d’adaptation dans différents secteurs et à différents niveaux.....	16 – 71	6
A. Introduction	16	6
B. Planification et pratiques en matière d’adaptation dans différents secteurs et entre ces secteurs	17 – 49	6
C. Planification et pratiques en matière d’adaptation à des niveaux différents et entre ces niveaux.....	50 – 71	12
IV. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	72 – 81	16
A. Planification et pratiques en matière d’adaptation dans différents secteurs et entre ces secteurs	74 – 78	17
B. Planification et pratiques en matière d’adaptation à des niveaux différents et entre ces niveaux.....	79 – 81	19
V. QUESTIONS À SUIVRE ET À SOUMETTRE À UN EXAMEN PLUS APPROFONDI	82 – 92	20
A. Activités supplémentaires suggérées.....	82 – 89	20
B. Prochaines étapes à prévoir au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l’adaptation à ces changements	90 – 92	22

I. Introduction

A. Mandat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à sa vingt-cinquième session, a prié le secrétariat¹ d'organiser, sous la direction de son président et avant sa vingt-septième session, un atelier auquel participeraient les Parties, les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile, les décideurs et d'autres parties prenantes, afin d'échanger des informations et des vues sur les pratiques, expériences, besoins, lacunes, possibilités, obstacles et contraintes actuels en matière d'adaptation, ainsi que sur la contribution des connaissances traditionnelles aux travaux relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait à sa disposition à sa vingt-septième session.

B. Contenu de la présente note

2. Le présent document fournit des informations sur l'atelier mentionné au paragraphe 1 ci-dessus. Il s'appuie sur les débats, exposés et affiches de l'atelier ainsi que sur les réponses à un questionnaire portant sur les actions de suivi à mettre en œuvre pour améliorer la planification et les pratiques en matière d'adaptation².

3. Comme l'avait demandé le SBSTA³, le présent document comporte les éléments suivants:

a) Une analyse des questions traitées, y compris des informations sur l'état d'avancement des travaux et les enseignements qui en ont été tirés (voir chap. III, plus loin);

b) Une présentation succincte des lacunes et des besoins (y compris, éventuellement, des besoins de renforcement des capacités) relevés, des possibilités (notamment des possibilités de synergie entre les activités) mises en évidence, ainsi que des obstacles et difficultés rencontrés (voir chap. III, plus loin);

c) Une synthèse des recommandations (voir chap. IV, plus loin).

4. Le document s'achève sur les questions demandant à être suivies et examinées plus avant, notamment les suggestions formulées pour donner effet aux recommandations, ainsi que les prochaines mesures à prendre dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

5. Le SBSTA souhaitera peut-être examiner ce rapport d'atelier à sa vingt-huitième session dans le cadre de l'examen général des résultats des activités précédentes et de l'examen des activités à mener dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

¹ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 58.

² Documentation disponible à l'adresse suivante: www.unfccc.int/4036.php.

³ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 24.

D. Rappel

6. L'objectif du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatique actuels et futurs⁴.

7. Les activités relatives à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation entreprises dans le cadre du programme de travail de Nairobi sont dans la ligne de l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11, c'est-à-dire promouvoir les sous-thèmes 3 b) ii) «Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme et les connaissances locales et autochtones», et 3 b) iv) «Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres parties prenantes».

II. Travaux de l'atelier

8. Le secrétariat, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a organisé l'atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation, qui a eu lieu à Rome (Italie) du 10 au 12 septembre 2007. Les Gouvernements allemand, australien, canadien, espagnol, japonais, néerlandais, norvégien et suisse ainsi que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont apporté une aide financière pour l'organisation d'activités au titre du programme de travail de Nairobi, notamment pour cet atelier. M. Kishan Kumarsingh, Président du SBSTA, a présidé l'atelier.

9. Cette réunion a rassemblé 140 représentants des Parties, des trois groupes d'experts créés au titre de la Convention, c'est-à-dire le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG), le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes qui exercent une activité dans le domaine de la planification et des pratiques en matière d'adaptation ainsi que des experts et des praticiens à titre personnel et le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. Bagher Asadi.

10. Une séance préliminaire a été consacrée à la présentation d'informations générales sur les faits récents en matière d'adaptation dans le cadre de la Convention, les objectifs du programme de travail de Nairobi et le mandat de l'atelier ainsi qu'à des exposés sur les renseignements contenus dans les communications concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation dont il est question au paragraphe 11 ci-après, les travaux des groupes d'experts en la matière et la façon dont la FAO concevait la planification et les pratiques en matière d'adaptation.

⁴ Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

11. Comme l'avait demandé le SBSTA⁵, les débats au cours de l'atelier se sont appuyés sur les communications⁶ des Parties et des organisations relatives aux démarches, stratégies, pratiques et technologies d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs ainsi que sur les expériences, les besoins et les sujets de préoccupation, sur un rapport⁷ faisant la synthèse des communications, sur un rapport⁸ de synthèse fondé sur les résultats des travaux du LEG, du CGE et de l'EGTT concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation, ainsi que sur le rapport de l'atelier sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes, qui a eu lieu au Caire (Égypte) du 18 au 20 juin 2007⁹.
12. Les débats de l'atelier ont été divisés entre quatre sous-groupes travaillant en parallèle et ont porté sur deux grandes questions: la planification et les pratiques en matière d'adaptation par secteur, et l'intégration et la coordination de la planification et des pratiques en matière d'adaptation entre différents secteurs et à différents niveaux.
13. Au cours de la première série de réunions des sous-groupes, les débats relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation par secteur ont porté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, les zones côtières et la santé. Ces secteurs ont été sélectionnés en raison de l'importance que les Parties et les organisations leur avaient accordée dans leurs communications. Au cours de la deuxième série de réunions, les débats se sont polarisés sur les moyens d'intégrer et de coordonner la planification et les pratiques en matière d'adaptation entre différents secteurs et à différents niveaux, à savoir infranational, national, régional et international.
14. Les participants ont non seulement contribué aux débats en sous-groupes mais ont également fourni des informations sur les questions prioritaires, les lacunes, les besoins et les recommandations mentionnés dans les réponses à un questionnaire établi par le secrétariat sous la direction du Président du SBSTA, et ils ont échangé des informations, ainsi que des renseignements sur les bonnes pratiques et les annonces de contributions à des activités de suivi pendant les exposés en séance plénière et au cours d'une séance d'affiches.
15. L'atelier s'est achevé par une séance au cours de laquelle les participants ont fait le point des conclusions des sous-groupes. Des suggestions ont été formulées quant aux moyens de combler les lacunes et satisfaire les besoins qui avaient été mentionnés. Les participants ont également débattu des recommandations, des prochaines mesures qui pourraient être prises et des actions de suivi dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

⁵ FCCC/SBSTA/2006/11, par. 58.

⁶ Les communications des Parties et des organisations sont réunies dans les documents FCCC/SBSTA/2007/MISC.10 et FCCC/SBSTA/2007/MISC.11 ainsi que dans une base de données en ligne à l'adresse suivante: http://maindb.unfccc.int/public/adaptation_planning.

⁷ FCCC/SBSTA/2007/9.

⁸ FCCC/SBSTA/2007/10.

⁹ FCCC/SBSTA/2007/7.

III. Planification et pratiques en matière d'adaptation dans différents secteurs et à différents niveaux

A. Introduction

16. Les participants se sont inspirés au départ des conclusions des débats qui avaient eu lieu au niveau sectoriel au cours de l'atelier sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes¹⁰ pour dresser un inventaire des mesures de planification et des bonnes pratiques en matière d'adaptation, ainsi que des lacunes et des besoins, et ils ont élaboré des recommandations pour favoriser l'adaptation dans différents secteurs et à différents niveaux.

B. Planification et pratiques en matière d'adaptation dans différents secteurs et entre ces secteurs

1. Agriculture et sécurité alimentaire

17. Les risques liés au climat qui pèsent sur l'agriculture comprennent notamment les élévations de température, le stress hydrique, la dégradation et la salinisation des sols, la prolifération de parasites et les foyers de maladies ainsi que la diminution des précipitations et de l'humidité du sol. S'agissant de la planification en matière d'adaptation pour faire face aux risques liés au climat et à leurs incidences, les participants ont établi une distinction entre la planification à long terme et la planification à court terme. La première vise à réduire la pauvreté et à mettre en place des modes de subsistance différents, par exemple l'élevage de chèvres (qui résistent mieux aux changements dans leur environnement) en remplacement du bétail. La seconde se situe dans le prolongement des mesures de réduction des risques et de préparation aux catastrophes; la mise à l'abri des fourrages avant des inondations en est un exemple.

18. S'agissant des pratiques en matière d'adaptation, les participants ont évoqué un grand nombre de stratégies couronnées de succès qui sont de plus en plus appliquées, notamment la modification des cultivars pour en renforcer la résistance à la sécheresse et aux parasites, l'adoption de nouvelles cultures, la modification de l'époque des semis et des plans de culture, tout comme des systèmes d'exploitation agricole, pour associer par exemple la culture, l'élevage du bétail et l'agroforesterie, la récupération de l'eau de pluie et l'irrigation en cas de pénuries d'eau et la mise en place de systèmes d'assurance afin de mieux surmonter les pertes de cultures.

19. Un grand nombre de lacunes et de besoins n'en subsistent pas moins. Les participants ont mis en évidence l'existence d'une lacune entre l'évaluation et la planification en matière d'adaptation, d'une part, la mise en œuvre des mesures nécessaires, de l'autre, lacune qui tient à un certain nombre d'obstacles y compris le manque de capacités, de données, d'informations et de ressources. Les agriculteurs ne reçoivent pas les informations et les données locales dont ils ont besoin pour adapter leurs pratiques. Les stations météorologiques se trouvent parfois à proximité des exploitations agricoles mais les données qui sont transmises aux services nationaux de météorologie pour y être traitées ne sont pas diffusées au niveau local. Dans d'autres cas, les stations météorologiques sont établies dans des endroits stratégiques tels que les aéroports où les données produites présentent moins intérêt pour les agriculteurs.

20. Les prévisions météorologiques et autres informations relatives à l'environnement sont souvent diffusées par radio. Or, les agriculteurs ont besoin d'une aide sur place pour exploiter les informations fournies par les professionnels qui sont au courant des changements climatiques. Même lorsqu'il est possible d'avoir accès à des informations détaillées à la bonne échelle, il n'est pas toujours possible de les

¹⁰ Les documents de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/3953.php>.

adapter avec succès sur le terrain. Au Chili, par exemple, une étude a permis de déterminer le nombre maximum de chèvres que pouvait supporter une région aride et cette information a été communiquée aux éleveurs; toutefois, la population effective des élevages de chèvres est demeurée 10 fois plus nombreuse, ce qui a conduit à une érosion et une dégradation des sols.

21. Les participants ont noté un certain nombre de conditions qui devaient être réunies pour surmonter les obstacles à l'adaptation dans l'agriculture. Il est nécessaire dans ce secteur d'adopter des stratégies à plus long terme, qui visent à incorporer les connaissances locales, à préserver les ressources naturelles et à diversifier le système agricole. Certaines branches de l'agriculture commerciale se sont déjà diversifiées; il faudrait mettre en commun les enseignements qui en ont été tirés. L'adaptation aux changements climatiques doit être incorporée dans la planification du développement, par exemple en concevant des plans de développement rural à l'épreuve des changements climatiques, et être pleinement prise en compte par les institutions dont les activités se rapportent à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Pour que ces institutions soient en mesure de planifier l'adaptation avec succès dans le secteur agricole, il faudrait qu'il existe un cadre juridique, des moyens de communication et de partage de l'information d'un secteur à l'autre, ainsi qu'un environnement propice à l'instauration de partenariats public-privé, à une planification participative faisant appel aux collectivités locales et à des prises de décisions décentralisées.

22. De surcroît, les agriculteurs, les organisations qui leur apportent un appui et les instituts de recherche doivent renforcer leur capacité et améliorer leurs connaissances spécialisées. Il est nécessaire d'établir des liens entre les agriculteurs et les experts scientifiques et techniques afin qu'ils échangent des informations sur les conditions agrométéorologiques, qu'ils mettent au point et utilisent de nouvelles variétés de plantes et qu'ils évaluent et exploitent les conditions qui règnent sur les marchés. En Arménie et au Mali, l'établissement de ces liens s'est avéré fructueux. Dans les projets expérimentaux, chaque champ a été divisé en deux, une moitié étant cultivée de la manière habituelle et l'autre moitié conformément à des pratiques d'optimisation déterminées scientifiquement. Les rendements obtenus dans cette seconde moitié ont convaincu les agriculteurs d'adopter les pratiques agricoles optimisées, plus adaptatives.

2. Ressources en eau

23. Le débat sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation dans le secteur de l'eau s'est appuyé sur les risques liés au climat et leurs incidences qui avaient été diagnostiqués, notamment la sécheresse, l'inondation des zones côtières et celle des bassins hydrographiques à l'intérieur des terres, la salinisation des eaux souterraines et la variabilité accrue des précipitations dans le temps et dans l'espace.

24. Les participants ont noté que la planification en matière d'adaptation dans le secteur de l'eau devait être globale et intersectorielle, étant donné que les changements qui interviennent dans les ressources en eau ont des répercussions sur d'autres secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'énergie et les infrastructures. Il a été souligné que le partage et le rationnement des ressources en eau doivent se faire de manière cohérente dans les plans de tous les ministères compétents. Par exemple, la diversification économique dans le secteur agricole doit être planifiée et les systèmes de production choisis en fonction des besoins en eau.

25. Les participants ont mis l'accent sur quatre pratiques d'adaptation importantes dans le secteur de l'eau, à savoir la protection des infrastructures et des sources traditionnelles d'approvisionnement en eau, la récupération de l'eau, l'amélioration de la gestion des bassins versants et la réduction de la salinisation de l'eau due à l'élévation du niveau de la mer. Les participants ont souligné que la gestion intégrée des ressources en eau devait englober la gestion de l'offre et de la demande d'eau tout autant que la préservation de la qualité de l'eau.

26. Dans le cas des ressources en eau transfrontières, il importe que la planification et les pratiques en matière d'adaptation interviennent au niveau d'une région ou d'un bassin hydrographique. Il importe de faire participer les collectivités de part et d'autre des frontières à l'évaluation des répercussions de certaines politiques de l'eau, ce qui est réalisable par le biais d'accords régionaux de gestion des bassins hydrographiques, à l'instar de l'Initiative pour le bassin du Nil¹¹.

27. Parmi les formules et instruments de planification disponibles, les participants ont débattu de la gestion intégrée des ressources en eau, en plaçant des écosystèmes au cœur de l'aménagement du territoire afin de garantir un approvisionnement durable en biens et en services. Ils ont estimé que la cartographie des risques et l'analyse coûts-avantages étaient d'utiles instruments de planification, et les commissions de gestion des bassins hydrographiques au niveau du district, de l'État et du pays d'utiles moyens institutionnels pour encourager la planification globale.

28. De bonnes pratiques en matière de planification ont été recensées à tous les niveaux. À un niveau régional, l'Union européenne (UE), en adoptant sa Directive-cadre sur l'eau, a mis en place un cadre global pour la protection des eaux de surface intérieures, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines. Le cadre comporte un certain nombre de modalités d'adaptation: il vise à réduire les effets des sécheresses et des inondations, prévoit des examens périodiques des pressions liées aux changements climatiques qui s'exercent sur les ressources européennes en eau et fait appel à des instruments économiques pour déterminer comment utiliser l'eau plus efficacement. S'agissant d'une adaptation destinée à remédier à l'augmentation de la salinité, l'Égypte a intensifié ses encouragements en faveur de la plantation de riz dans les zones salines. Comme le montre un exemple fourni par la Turquie, il est possible de bien adapter la consommation des ménages en fonction de la diminution de l'eau disponible en modulant la demande d'eau.

29. Il est encore nécessaire de renforcer les capacités, de réunir des données socioéconomiques ou des résultats d'observations selon les besoins des responsables de la planification du secteur de l'eau et de mieux comprendre les possibilités d'adaptation. S'agissant des données socioéconomiques destinées à étayer les décisions concernant les mesures d'adaptation dans le secteur de l'eau, il n'existe pas de méthode ni de données de base communément admises pour évaluer la valeur économique de l'eau. Connaître cette valeur et les répercussions de la tarification de l'eau pour différentes parties prenantes peut être un élément d'information important pour obliger à modifier la gestion des ressources en eau. L'eau est trop souvent considérée comme une ressource illimitée; il est nécessaire de modifier les mentalités et les comportements afin de la conserver. De même, il faut améliorer la gouvernance de l'eau afin de renforcer la coordination et l'établissement de priorités entre différents consommateurs d'eau et résoudre les conflits liés à l'eau.

30. Les participants ont noté qu'il est essentiel de disposer de données d'observation adéquates et de pouvoir exercer une surveillance appropriée de tous les aspects du cycle hydrologique pour être en mesure de bien planifier les mesures d'adaptation. Par exemple, les eaux souterraines constituent une source d'eau importante, particulièrement en période de sécheresse, mais la dynamique de ces eaux, y compris l'alimentation des nappes, les déplacements entre les aquifères et le processus de salinisation, ne sont pas bien observés. Les participants ont émis l'idée qu'il fallait étudier les effets de différentes possibilités d'adaptation sur le cycle hydrologique à différentes échelles afin d'appréhender dans leur globalité les quantités d'eau disponibles et leur qualité. De même, il était nécessaire de mieux étudier le coût, les avantages et la durabilité des technologies qu'il était possible d'utiliser pour purifier l'eau et la dessaler, y compris celles appliquées pour réduire l'évaporation.

¹¹ <http://www.nilebasin.org>.

3. Zones côtières

31. Le débat sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation dans le cas des zones côtières s'est appuyé sur les stratégies d'évaluation et de gestion des risques répertoriées pour un certain nombre de dangers, y compris leurs incidences, qui menacent les côtes, notamment l'élévation du niveau des mers responsable de la salinisation et de l'érosion des côtes, les cyclones qui provoquent des inondations dans les zones côtières et l'accroissement de la variabilité des courants océaniques qui conduisent à des changements dans la configuration des précipitations.

32. Les participants ont étudié les différentes composantes des mesures d'adaptation nécessaires dans les zones côtières, y compris la fourniture de données et d'informations pour planifier et concevoir en connaissance de cause des pratiques en matière d'adaptation et appliquer des mesures spécifiques. Un grand nombre de bonnes pratiques ont été recensées. La Banque de développement des Caraïbes, par exemple, a mis au point un manuel¹² destiné à aider les pays à intégrer la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation dans leur planification en utilisant des études d'impact sur l'environnement. Le processus Orchid¹³, qui est appliqué au Bangladesh, permet aux responsables de la planification du développement d'établir un ordre de priorité entre les principales activités projetées et en cours qui présentent un bon potentiel de réduction des risques et de la vulnérabilité en incorporant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les activités prévues au titre du programme.

33. Les pratiques en matière d'adaptation dont il a été question comprennent notamment des démarches globales telles que la gestion intégrée des zones côtières, des applications techniques telles que la construction de digues¹⁴ et des actions locales telles que la remise en état de zones côtières dégradées par l'implantation de mangroves ou l'interdiction des sacs en plastique pour empêcher que les égouts et les drains ne se bouchent en cas d'inondation.

34. S'agissant de la fourniture de données et d'informations, les participants ont estimé d'un commun accord que malgré des avancées en matière d'évaluation des risques, de la vulnérabilité et de l'adaptation pour les zones côtières, de nombreuses lacunes et de nombreux besoins subsistent. La capacité d'adaptation des zones côtières, qui est encore mal comprise, est déterminée par la relation entre les implantations côtières et les écosystèmes, la capacité d'adaptation naturelle des écosystèmes ainsi que d'autres facteurs, y compris des caractéristiques physiques telles que la couverture glaciaire et des caractéristiques sociales telles que l'existence de vastes réseaux sociaux. Un plus grand nombre d'informations et de travaux de recherche sont également nécessaires concernant les conséquences involontaires de différentes mesures d'adaptation, par exemple les répercussions sur les économies locales des projets de remise en état au moyen de mangroves.

35. Des lacunes et des besoins subsistent également concernant l'engagement des parties prenantes et la mise au point d'instruments de planification. La planification doit prendre en compte les conséquences sociales, économiques ou culturelles des mesures d'adaptation. Par exemple, le déplacement des communautés fait peser une menace sur leur identité culturelle, ce qui est le cas pour les habitants des îles du Pacifique ou les Inuits vivant dans la zone arctique du Canada. Des dissensions surgissent sur le plan économique lorsque les mesures d'adaptation menacent les moyens d'existence des populations locales;

¹² [http://www.caribank.org/Publications.nsf/EIASourceBook/\\$File/SourceBook5.pdf](http://www.caribank.org/Publications.nsf/EIASourceBook/$File/SourceBook5.pdf).

¹³ <http://www.ids.ac.uk/ids/pyty/ClimateChange/pdfs/orchidfinal.pdf>.

¹⁴ Par exemple, les participants ont noté que les digues de sable étaient plus écologiques que les digues en béton car les tortues de mer peuvent encore y nicher.

par exemple, l'arrêt de l'exploitation des carrières de sable à Sao Tomé-et-Principe supprimerait une source de revenus importante pour la population.

36. Il est également nécessaire d'analyser les enseignements tirés de la planification de la réduction du risque de catastrophe, par exemple le zonage des côtes ou l'établissement de plans visant à réduire les effets des crues et d'évaluer si les instruments alors utilisés peuvent s'appliquer en matière d'adaptation. Les mesures adoptées doivent tenir compte des préférences des populations; aux Maldives, par exemple, la préférence va à une protection côtière naturelle dans le cas des îles touristiques et à la construction de structures artificielles telles que les digues dans celui des îles habitées par la population locale. Certains participants ont noté que, même s'il existe une planification globale, aucune mesure d'adaptation n'est appliquée faute de ressources financières et de contribution de la part des parties prenantes et du secteur privé.

4. Santé

37. Le débat sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation pour le secteur de la santé s'est appuyé sur les risques recensés auxquels est exposée la santé humaine, notamment les températures extrêmes, les phénomènes extrêmes tels que la sécheresse, les inondations et les cyclones, la dégradation de la qualité de l'eau et des aliments et la diminution des quantités disponibles, les maladies à transmission vectorielle et la dégradation de la qualité de l'air qui provoque des affections respiratoires.

38. Les participants ont relevé que la planification en matière d'adaptation dans le secteur de la santé doit être intersectorielle étant donné que des mesures prises dans d'autres secteurs tels que l'agriculture (par exemple l'augmentation de la résistance des cultures ou l'établissement de plans d'intervention en cas de sécheresse) et les ressources en eau (par exemple l'imposition de règles plus strictes en matière d'assainissement) ont des conséquences non négligeables pour la santé.

39. Les participants ont étudié un certain nombre de bonnes pratiques qui permettent d'intégrer des considérations climatologiques dans le secteur de la santé. Par exemple, au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) élabore une stratégie d'adaptation aux changements climatiques et, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), collabore avec sept pays pour concevoir et mettre en application des mesures concrètes destinées à protéger la santé dans un contexte climatique en évolution rapide. Afin d'améliorer encore davantage la planification, un réseau interinstitutions auquel participent l'OMS, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) axe son action sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le développement de la recherche sur les liens entre les changements climatiques et la santé.

40. Les participants ont relevé trois grandes pratiques en matière d'adaptation dans le secteur de la santé: la réduction de l'exposition au risque, la prévention de la maladie proprement dite et la réduction de la morbidité et de la mortalité (ces pratiques étant connues sous le nom de préventions primaire, secondaire et tertiaire dans le secteur de la santé). Différents acteurs peuvent y avoir recours pour une adaptation à un certain nombre de risques pour la santé.

41. Par exemple, confrontées à des températures et épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus nombreux, les collectivités peuvent réduire leur exposition en établissant et appliquant des normes dans le secteur du bâtiment. Lorsqu'elles ont à faire face à un phénomène extrême, elles peuvent en réduire l'incidence en diffusant des bulletins d'alerte précoce et en appliquant des plans d'intervention d'urgence pour réduire le nombre de victimes. Par exemple, la diffusion en temps voulu par le Centre ENSO pour le Pacifique d'un bulletin d'alerte concernant un phénomène de grande ampleur d'oscillation australe El Niño en 1997-1998 a donné aux gouvernements de la région du Pacifique le temps de réagir et, de ce fait, de réduire l'incidence par la suite des maladies diarrhéiques et à transmission vectorielle.

42. S'agissant des maladies d'origine hydrique et alimentaire, les collectivités et tous les organismes nationaux compétents doivent élaborer et promulguer des règlements pour garantir la protection des bassins versants et la salubrité de l'eau et des aliments, et encourager des travaux de recherche et développement afin de mettre au point des outils de diagnostic rapide. Le Ghana organise des campagnes de sensibilisation au moyen d'affiches qui montrent les relations entre les changements climatiques, la sécurité alimentaire, les vecteurs et la santé.

43. L'adaptation dans le secteur de la santé pose de nombreux problèmes. Parmi les lacunes et les besoins figurent, par exemple, le fait que les praticiens de la santé ne sont pas suffisamment avertis et conscients de la nécessité de planifier et d'appliquer des mesures d'adaptation dans leur secteur, le manque de ressources humaines et financières adéquates afin de lutter contre les risques pour la santé qui sont liés aux changements climatiques dans les pays en développement et l'absence en général d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation correspondant à différents états de santé.

5. Adaptation intersectorielle

44. Les participants ont noté que l'adaptation exige une démarche intersectorielle qui s'inscrive dans une stratégie globale de développement durable. Ils ont relevé les défauts inhérents à l'absence de coordination des actions sectorielles, qui peuvent être inefficaces, voire contre-productives, étant donné que les initiatives prises dans un secteur peuvent accroître la vulnérabilité d'un autre secteur ou réduire l'efficacité des mesures d'adaptation prises dans l'autre secteur. Par exemple, les mesures destinées à accroître la quantité d'eau disponible en emmagasinant l'eau à ciel ouvert peuvent conduire à une augmentation des maladies à transmission vectorielle.

45. Les participants ont identifié des facteurs qui facilitent la coordination d'un secteur à l'autre de la planification en matière d'adaptation, y compris les points où pourrait commencer cette coordination. Ces facteurs résident dans l'identification des régions ou zones de convergence des intérêts de divers secteurs, ou encore des parties prenantes communes, notamment les collectivités, ministères et organismes, de même que le secteur privé. Par exemple, l'Inde et les Maldives ont créé des comités intersectoriels de direction pour les changements climatiques qui se composent de représentants des principaux ministères, du monde scientifique et du secteur privé.

46. Pendant la planification de l'adaptation, les praticiens et les chercheurs des différents secteurs peuvent se réunir pour recenser les incidences spécifiques et intersectorielles des changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation, ce qui permet de parvenir à un même niveau de compréhension. Ces réunions de coordination doivent être institutionnalisées pour que s'établisse un réseau efficace et durable de parties prenantes appartenant aux différents secteurs. Pour élaborer des stratégies d'adaptation intégrées, le Ghana, qui s'est appuyé sur des analyses sectorielles, a fait appel à des parties prenantes de différents secteurs pendant sa planification des mesures d'adaptation. Il a défini des stratégies et des projets concrets en utilisant un cadre multisectoriel et une analyse multicritères.

47. Il importe également de mobiliser les volontés politiques à un niveau élevé pour que la coordination intersectorielle donne de bons résultats. Au Royaume-Uni, par exemple, la question des changements climatiques a été confiée à un ministère. Au Mexique, la coordination entre les secteurs est dorénavant assurée par le Ministère des finances et du crédit public sous la direction du bureau de la présidence, ce qui a amélioré à la fois la coordination et la collaboration.

48. Les études de l'impact sur l'environnement et la santé de la variabilité actuelle du climat ont été mentionnées comme points de départ possibles de l'intégration et de la coordination. Le Cadre d'action de Hyogo et les plates-formes nationales qui lui sont associées pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) offrent une possibilité de collaboration intersectorielle en matière de planification de mesures d'adaptation axées,

d'une part, sur les secours au lendemain de phénomènes extrêmes et de catastrophes liés au climat et, d'autre part, sur la planification en prévision de futures catastrophes. En outre, les programmes nationaux qui peuvent prendre appui sur une législation et des incitations financières mises en place par les pouvoirs publics peuvent favoriser l'établissement de liens entre des projets exécutés dans différents secteurs.

49. Des progrès ont été réalisés en matière de coopération et d'intégration intersectorielles, mais des obstacles et des difficultés n'en subsistent pas moins. Les différences qui existent d'un secteur à l'autre, qu'il s'agisse de leurs fonctions et de leurs intérêts, de leur puissance économique et financière et de leur culture institutionnelle, font obstacle à une collaboration entre les responsables de ces secteurs. De surcroît, on constate une absence de mandat politique, d'engagement et de participation de la part des responsables des budgets. La coopération entre secteurs varie; par exemple le secteur de l'eau prend en compte les besoins en eau de l'agriculture mais prête moins d'attention à la santé; le critère quantitatif l'emporte sur le critère qualitatif. Les structures institutionnelles sont souvent trop rigides, ce qui constitue un frein à la mise en route d'une collaboration en matière d'adaptation. Par exemple, les activités économiques qui font intervenir un large éventail de secteurs, les activités liées au tourisme, par exemple, peuvent poser un problème dès lors que la prise de décisions se trouve fragmentée entre plusieurs ministères.

C. Planification et pratiques en matière d'adaptation à des niveaux différents et entre ces niveaux

1. Niveau infranational

50. Au niveau infranational, la planification et les pratiques en matière d'adaptation se situent à l'échelle des provinces, des municipalités ainsi que des collectivités urbaines et rurales. Pour que l'adaptation donne de bons résultats au niveau infranational, elle doit être planifiée en fonction des besoins locaux recensés par les collectivités en faisant appel à des formules participatives qui complètent les efforts éventuels réalisés en haut lieu pour appliquer des stratégies et plans d'action nationaux.

51. Les collectivités doivent être bien informées au sujet des particularités et des raisons des changements climatiques et devraient être en mesure d'évaluer si les dispositions qu'elles ont prises pour s'adapter à la variabilité du climat suffiront pour faire face aux répercussions de ces changements. Le type d'informations sur le climat et la méthode de transmission des données doivent être adaptés aux circonstances locales. Par exemple, en Inde, des informations météorologiques sont communiquées aux pêcheurs par SMS sur les téléphones mobiles ou diffusées là où ils se rencontrent afin qu'ils aient connaissance des conditions météorologiques en mer.

52. Outre la formation et la sensibilisation des collectivités, les participants ont insisté sur le fait qu'il est de toute première importance de donner aux administrations locales les moyens d'agir en renforçant les capacités des fonctionnaires locaux et en leur dispensant une formation de sorte que la planification et la mise en œuvre de l'adaptation se trouvent facilitées au niveau local. Les ONG, par exemple Practical Action, Oxfam et Christian Aid, de même que les instituts de recherche nationaux et les prestataires de service du secteur privé, peuvent y apporter une contribution importante.

53. Les participants ont échangé des informations sur un certain nombre de pratiques d'adaptation en milieu rural, par exemple la récupération de l'eau en Inde et l'adoption de nouvelles espèces de volaille au Bangladesh; de nombreux autres exemples figurent dans la base de données de la Convention sur les stratégies locales d'intervention¹⁵. Par contre, on en sait moins sur la capacité et les possibilités

¹⁵ <http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>.

d'adaptation des collectivités urbaines, qui continuent de se développer rapidement, en particulier dans les pays en développement.

54. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire, pour améliorer les enseignements, de s'informer mutuellement des bonnes pratiques et des exemples relevés au niveau infranational. Les bases de données existantes sur les pratiques et ressources en matière d'adaptation, y compris la base de données de la Convention mentionnée au paragraphe 53 ci-dessus et le Community Based Adaptation Exchange¹⁶ (échange d'informations pour une adaptation au niveau local) sont utiles. Toutefois, comme ils sont diffusés sur l'Internet et en anglais, toutes les parties prenantes au niveau infranational ne peuvent y avoir accès. Les participants ont souligné que, pour favoriser l'adaptation au niveau local, il est nécessaire de faire circuler davantage l'information et d'intensifier la mise en commun des données d'expérience afin d'apprendre de nouvelles pratiques d'adaptation. L'absence de services de vulgarisation qui serviraient de pont entre les chercheurs et les agriculteurs est un obstacle majeur à l'adoption de nouvelles pratiques.

55. Les connaissances et pratiques traditionnelles, qui résultent le plus souvent d'une adaptation sur le long terme à des conditions climatiques existantes, peuvent contribuer à la mise au point d'une planification et de pratiques en matière d'adaptation. Cela dit, dans certains cas, ces connaissances ne sont plus adaptées à l'évolution de la situation. Il n'existe pas de systèmes méthodiques pour réunir une documentation sur les connaissances traditionnelles et les pratiques d'adaptation locales, les évaluer et les diffuser systématiquement. Parmi les bonnes pratiques, il convient de mentionner les travaux de la Commission de météorologie agricole de l'OMM sur l'évaluation des pratiques traditionnelles utilisées dans les régions semi-arides pour faire face aux risques climatiques.

2. Niveau national

56. Les participants ont étudié les moyens de faciliter la mise au point d'une planification et de pratiques globales en matière d'adaptation au niveau national, notant que les actions à ce niveau peuvent largement contribuer à la conception de politiques et de plans d'ensemble pour les différents secteurs et à favoriser la coordination et l'intégration de la planification en matière d'adaptation aux niveaux régional et international.

57. Les participants ont estimé que la participation de tous les ministères et organismes compétents, des parties prenantes au niveau sectoriel et du secteur privé revêtait une importance décisive lorsqu'il s'agit de définir, d'appliquer et d'évaluer des plans d'adaptation. Il pourrait être possible de coordonner ces plans en créant un comité national de haut niveau chargé de planifier l'adaptation, analogue à une autorité nationale sur les droits d'émission du carbone. Ces plans devraient indiquer clairement les éléments moteurs de l'adaptation, y compris les mesures d'encouragement, les objectifs à atteindre et les indicateurs afin de pouvoir suivre la progression de l'adaptation. Toute planification des mesures d'adaptation doit reposer sur un cheminement par étapes qui prend en compte la nature temporelle et spatiale des incidences des changements climatiques et des risques qui leur sont associés.

58. Les participants ont insisté sur le fait que l'adaptation devrait être intégrée à des processus nationaux d'élaboration des politiques de plus grande ampleur et mise en regard d'autres grands objectifs et priorités. La planification et l'intégration peuvent être facilitées par l'adoption d'une loi, par exemple une loi nationale sur l'adaptation, de politiques concernant par exemple l'aménagement du territoire ou encore de plans d'action en faveur de l'adaptation ou d'analyses des dépenses, par exemple les crédits budgétaires alloués pour l'adaptation. Le cadre des politiques d'adaptation du Royaume-Uni et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) dans les pays les moins avancés (PMA) constituent des exemples de la planification nationale en matière d'adaptation.

¹⁶ <http://www.eldis.org/go/topics/dossiers/climate-change-adaptation/themes/cba-exchange>.

59. S'agissant de définir les pratiques d'adaptation, les participants sont convenus que celles-ci doivent être modulées en fonction de la situation qui règne sur le plan local et au niveau sectoriel. Ils ont insisté sur le fait qu'avant d'appliquer des pratiques d'adaptation, toutes les parties prenantes devaient prendre en compte les compromis qui pouvaient être nécessaires entre ces pratiques ou leurs effets négatifs. Même si certaines pratiques pouvaient être perçues au moment où elles sont prises comme étant utiles quoi qu'il arrive ou ne présentant que des avantages, elles devaient être considérées comme faisant partie d'une stratégie d'adaptation sur le long terme.

60. Certains pays ont certes fait des progrès dans la planification et l'application de mesures nationales d'adaptation, mais il subsiste encore dans la plupart des pays un grand nombre de lacunes et d'obstacles qui les empêchent jusqu'à un certain point de s'adapter de façon satisfaisante. Les lacunes mises en évidence par les participants portent sur un manque de connaissances et de capacités, des obstacles institutionnels et budgétaires et une absence d'esprit d'initiative et de prise de conscience chez les responsables des décisions.

61. S'agissant du manque de connaissances, les participants ont relevé que l'on ignorait jusqu'à un certain point la nature et l'étendue des risques et vulnérabilités actuels et projetés, que l'on connaissait mal également les diverses pratiques d'adaptation, y compris leurs coûts et avantages et les compromis possibles, que les pays en développement perdaient leurs experts qualifiés qui s'orientaient vers le secteur privé ou les pays développés, et que l'on ne savait pas comment incorporer les pratiques d'adaptation dans d'autres politiques, par exemple les plans nationaux de développement.

62. S'agissant des obstacles institutionnels, les participants ont relevé que la coordination et la coopération en matière d'adaptation étaient insuffisantes entre les ministères et les grandes administrations en raison d'incompatibilités entre les mandats, les budgets et les parties prenantes, du manque de politiques, de normes et de règlements créant des conditions favorables et de l'existence de restrictions sur le plan juridique ou réglementaire. S'agissant de l'absence d'esprit d'initiative et de prise de conscience chez les responsables des décisions, les participants ont souligné que les décisions et la planification s'inscrivaient dans le court terme, et que de ce fait la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation présentaient peu d'attrait. Ils ont également fait ressortir le peu de place accordé à l'adaptation dans la présentation des politiques nationales ainsi que l'absence de sensibilisation du public.

3. Niveaux régional et international

63. Les participants ont étudié les moyens de coordonner et d'intégrer la planification et les pratiques en matière d'adaptation aux niveaux régional et international. Cette coordination était, leur semblait-il, nécessaire concernant la sensibilisation du public, les campagnes de promotion et les financements, afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé de l'adaptation. Ils ont toutefois souligné aussi que les efforts de coordination et d'intégration à ces niveaux n'étant justifiés que si les activités nationales ou infranationales d'adaptation s'en trouvaient valorisées.

64. Les participants ont fait état d'un certain nombre de réseaux régionaux et d'organisations internationales qui participaient déjà aux efforts d'adaptation ou qui pourraient servir de tremplin pour améliorer la coordination et l'intégration. À un niveau régional, celles-ci pourraient être améliorées grâce à des réseaux communs, des institutions ou des projets auxquels participent de très nombreux gouvernements, organisations ou instituts de recherche. Par exemple, les participants ont suggéré que les gouvernements africains pourraient favoriser l'adaptation à un niveau régional par l'intermédiaire du Conseil des ministres africains sur l'eau et de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement¹⁷.

¹⁷ www.amcow.org et www.unep.org/roa/amcen.

65. D'autres régions disposent à l'échelon gouvernemental de réseaux analogues, qui se sont organisés en fonction d'intérêts économiques, géographiques ou culturels. Par exemple, dans l'Union européenne, les agences de protection de l'environnement coordonnent leurs travaux en matière d'adaptation par l'intermédiaire d'un groupe faisant partie du Réseau EPA. Les pays d'Amérique latine, l'Espagne et le Portugal coordonnent leurs activités d'adaptation et coopèrent par le biais du programme ibéro-américain d'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC), qui fait partie du Réseau ibéro-américain des bureaux chargés de la question des changements climatiques (RIOCC).

66. Il est possible de favoriser la coordination en matière d'adaptation au niveau international en faisant appel à des institutions telles que le Groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies (EMG)¹⁸, qui réunit tous les organismes des Nations Unies et secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ainsi que le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, afin de mettre en commun les informations relatives à leurs plans et activités respectifs dans les domaines de l'environnement et des établissements humains, ou le Groupe mixte de liaison des trois Conventions de Rio (la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique).

67. Il est également possible de favoriser la coopération à travers des projets communs tels que celui intitulé «Adaptation au changement climatique», exécuté par le PNUD en coopération avec un certain nombre d'institutions et le soutien financier du FEM. Ce projet a pour but de réaliser une mise en commun des connaissances et de favoriser les apprentissages en matière d'adaptation ainsi que d'améliorer l'intégration de l'adaptation dans les plans de développement des institutions et des pays.

68. D'autres réseaux et organismes régionaux et internationaux en mesure de favoriser la coordination de divers aspects de l'adaptation mènent une action dans des secteurs spécifiques ou concernant des questions particulières, par exemple les ressources en eau (autorités régionales de bassins hydrographiques ou conseils de l'eau), les ressources côtières et marines (programmes pour les mers régionales), la collecte de données, l'observation systématique et la prévision (systèmes mondiaux d'observation tels que le Système mondial d'observation du climat (SMOC)¹⁹ et le Système mondial d'observation terrestre²⁰, le programme SERVIR²¹, qui est un système régional de visualisation et de surveillance pour l'Amérique centrale, et les forums régionaux sur les perspectives climatiques), la modélisation climatique et la recherche sur le climat (centres régionaux d'excellence, consortiums d'universités et centres de modélisation climatique) ou encore la réduction des risques de catastrophe (plates-formes mondiale et régionales de la SIPC²²).

69. Des difficultés, des lacunes et des besoins subsistent lorsqu'il s'agit de coordonner l'adaptation aux niveaux régional et international. De nombreuses difficultés tiennent aux différences dans les mandats et les objectifs des divers organismes et institutions. Par exemple, il est difficile de synchroniser les activités, étant donné que les calendriers des opérations peuvent s'inscrire sur le court terme ou bien s'étendre sur une saison, voire plusieurs années. De surcroît, les rôles, les fonctions et les motivations ne

¹⁸ www.unemg.org.

¹⁹ www.wmo.ch/pages/prog/gcos.

²⁰ www.fao.org/gtos.

²¹ www.servir.net.

²² www.preventionweb.net/globalplatform.

sont pas bien définis, ce qui entraîne des chevauchements d'activités ou une absence de prise en considération de certaines questions.

70. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les organisations régionales et internationales d'apporter un soutien aux gouvernements nationaux concernant la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Les organisations régionales pourraient fixer des objectifs, des buts et des indicateurs pour suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation au niveau national. Les participants ont également estimé qu'il était nécessaire d'analyser les initiatives en cours et les solutions possibles pour établir un mécanisme de partage des risques à un niveau régional ou international, lequel constituerait une forme d'adaptation.

71. Pour surmonter un certain nombre d'obstacles, les participants ont recensé les possibilités de renforcer la coordination et l'intégration. Au niveau international, par exemple, il serait possible de mieux coordonner la mise en œuvre des mandats et des décisions de différentes organisations et des secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les participants se sont déclarés préoccupés par le fait qu'un trop grand nombre de plans au titre de ces accords freinent cette mise en œuvre et ils se sont prononcés pour plus de simplification. Au niveau régional, il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension des institutions et parties prenantes existantes afin que la coordination régionale soit plus ciblée et mieux répartie (calendriers, processus et fonctions clairement énoncés).

IV. Synthèse des recommandations

72. Les participants ont recommandé d'entreprendre des activités générales intersectorielles et par secteur ou à différents niveaux pour combler les lacunes, répondre aux besoins, surmonter les obstacles, résoudre les difficultés et tirer parti des possibilités que l'on aura mises en lumière en ce qui concerne la planification et les pratiques en matière d'adaptation.

73. En vue de favoriser cette planification et ces pratiques à tous les niveaux et dans tous les secteurs, les participants ont proposé les activités générales suivantes:

- a) **Entreprendre une recherche plus ciblée** en vue de recenser et d'évaluer les solutions concrètes en matière d'adaptation, y compris leurs coûts, leurs avantages et les compromis qui peuvent être indispensables;
- b) **Établir un cadre théorique pour l'adaptation**, qui permettrait de recenser plus facilement les pratiques disponibles en la matière tout en ménageant la souplesse nécessaire pour moduler les pratiques à mesure que l'on en apprend davantage sur l'ampleur du changement ou des incidences auxquelles les différents secteurs et niveaux doivent s'adapter;
- c) **Favoriser une meilleure communication entre les utilisateurs et les fournisseurs de données et d'informations** afin que la recherche réponde aux besoins des parties prenantes;
- d) **Mettre en place un système de qualification des bonnes pratiques, un instrument d'adaptation en ligne et un programme d'échange de visites sur place** pour accroître la sensibilisation, montrer les bonnes pratiques en matière d'adaptation et rassembler des critères de bonnes pratiques;
- e) **Faire l'inventaire des bases de données relatives à l'adaptation et mettre en commun les résultats de cet inventaire** pour mieux informer sur les sources des connaissances mises en commun et valider les pratiques dites optimales;

f) **Favoriser la participation du secteur privé** à des actions d'adaptation en encourageant l'établissement d'une charte sur l'adaptation, dans laquelle les entreprises privées répertorient les bonnes pratiques auxquelles elles ont recours pour intégrer l'adaptation dans leurs opérations;

g) **Favoriser l'incorporation de l'adaptation** dans les plans et politiques relatifs au développement et au budget dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

A. Planification et pratiques en matière d'adaptation dans différents secteurs et entre ces secteurs

74. Les participants ont recommandé les activités ci-après dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire:

a) **Diversifier activement les systèmes de culture**, en délaissant en particulier les cultures commerciales, avec l'appui de systèmes de microfinancement tels que le microcrédit fondé sur la gestion rationnelle des ressources naturelles. Les systèmes qui en résulteraient fourniraient une multiplicité de produits agricoles et de sources de revenus et seraient donc davantage capables de durer et de résister aux changements climatiques;

b) **Renforcer les services de vulgarisation agricole** afin que les connaissances et les nouvelles pratiques d'adaptation dans l'agriculture puissent être diffusées et appliquées plus rapidement et plus efficacement;

c) **Établir des plans de développement rural à l'épreuve des changements climatiques;**

d) **Diffuser sur place les résultats des projets d'adaptation pilotes** (par exemple ceux relatifs aux systèmes de diversification des cultures, de microfinancement et d'assurance-récolte) et des vastes programmes destinés à assurer des sources de revenus afin de mobiliser et de sensibiliser les parties prenantes. Il serait possible de créer des réseaux pour échanger les connaissances et les informations sur de bonnes pratiques, dispenser une formation, recenser les meilleurs exemples d'adaptation dans l'agriculture et mobiliser les décideurs.

75. Pour le secteur des ressources en eau, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

a) **Remettre en état les réseaux d'observation qui se dégradent** et établir des liens entre les bases de données météorologiques, par exemple celles fournies par l'OMM, et les données de surveillance hydrologique;

b) **Donner des indications sur les moyens d'évaluer les ressources en eau disponibles et les possibilités d'accès à ces ressources** aux niveaux national et régional afin de déterminer la capacité de débit de l'eau, d'en évaluer l'évolution dans le temps et d'établir des seuils éventuels afin de pouvoir établir des bilans hydrologiques adaptatifs;

c) **Évaluer les études de cas relatives au secteur de l'eau**, en mettant en relief les cas de gestion intégrée réussie des ressources en eau, s'agissant en particulier de la possibilité de les transposer et de les appliquer;

d) **Mieux comprendre la concurrence pour l'obtention de l'eau** en surveillant la mise en place et le maintien de moyens d'obstruction du passage de l'eau, en calculant la capacité de débit des bassins versants et en évaluant les effets d'un système d'octroi de licences pour l'utilisation de l'eau;

e) **Proposer des mesures d'incitation pour une gestion intégrée des ressources en eau**, y compris au moyen d'une tarification appropriée des ressources en eau (tarification qui prend en compte des considérations sociales et environnementales).

76. Pour le secteur des zones côtières, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

a) **Favoriser l'examen des politiques** afin de déterminer celles qui pourraient améliorer la capacité d'adaptation, notamment celles qui ont pour but de supprimer les obstacles et d'encourager le partage des risques, par exemple par le biais de l'assurance;

b) **Entreprendre une recherche concrète** pour comprendre les situations locales dans lesquelles s'inscrit l'adaptation, notamment celles qui déterminent l'accès aux ressources, la capacité d'adaptation des écosystèmes côtiers, le processus décisionnel et les effets des mesures d'adaptation;

c) **Renforcer les capacités en vue d'une plus large application d'une gestion intégrée des zones côtières** qui associe plusieurs niveaux, secteurs et parties prenantes;

d) **Créer des environnements favorables** en établissant des cadres juridiques pour appliquer la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre des stratégies de développement durable et donner aux collectivités vivant le long des côtes les moyens de planifier et de gérer les ressources côtières.

77. Pour le secteur de la santé, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

a) **Réaliser des travaux de recherche et des enquêtes** sur les incidences des changements climatiques et leurs conséquences pour la santé, s'agissant en particulier des modifications dans la répartition des maladies, de la détermination de nouvelles zones à risque ainsi que des possibilités de réduire les effets sur la santé, et par la suite de diffuser largement les résultats auprès des décideurs, des praticiens de la santé et des collectivités;

b) **Mettre au point des programmes et une formation pour donner aux spécialistes de la santé les moyens** de planifier et de réaliser une adaptation à la variabilité et à l'évolution du climat, en faisant appel aux centres d'excellence existants et en facilitant l'établissement de nouveaux centres, le cas échéant;

c) **Élaborer une stratégie générale de la santé pour tous les organismes**, qui serait diffusée par l'intermédiaire des entités médicales et qui comprend un portefeuille de méthodes et d'instruments, de pratiques optimales visant à instaurer une protection contre le climat dans le secteur de la santé et de techniques de gestion des risques;

d) **Mettre au point une campagne sur les changements climatiques et la santé à l'intention des enfants** en organisant des activités éducatives (par exemple les programmes scolaires) et des activités faisant appel à la créativité (par exemple en organisant des concours sur le contenu de la campagne).

78. Pour renforcer l'intégration et la collaboration intersectorielles, les participants ont recommandé les activités suivantes:

a) **Utiliser les instruments d'adaptation nationaux existants ou en créer de nouveaux** pour rassembler les parties prenantes et les experts de secteurs différents en vue de mettre au point des stratégies et des plans intégratifs d'adaptation;

b) **Apporter un appui pour la mise au point de cadres juridiques et institutionnels** afin de favoriser la collaboration intersectorielle en matière d'adaptation;

c) **Élaborer un document sur la manière de procéder, afin de fournir des orientations en matière d'intégration**, ce document indiquant des instruments de planification intégrée pour évaluer les compromis possibles et des monographies de projets associées à des synergies sectorielles;

d) **Utiliser les organismes régionaux**, par exemple les commissions économiques régionales des Nations Unies, et les réunions qu'ils organisent pour renforcer la collaboration intersectorielle en matière d'adaptation à la faveur d'actions de sensibilisation, d'échanges d'informations et de projets communs.

B. Planification et pratiques en matière d'adaptation à des niveaux différents et entre ces niveaux

79. Les participants ont recommandé les activités ci-après au niveau infranational:

a) **Confirmer et reconnaître l'importance accordée à la mobilisation d'acteurs infranationaux** dans le processus de négociation de la Convention sur l'adaptation et/ou les mandats qui en découlent;

b) **Faire en sorte que la communauté (c'est-à-dire l'utilisateur final) participe à la définition des travaux de recherche** afin que les résultats de ces travaux soient assimilés rapidement et de manière efficace;

c) **Appliquer les informations au niveau local** en les présentant de telle manière qu'elles puissent être utilisées et comprises sur place, par exemple en les présentant dans des recueils faciles à utiliser sur les changements climatiques, qui mettent en relief des questions telles que la durabilité, la transférabilité et la variabilité d'échelle des pratiques d'adaptation;

d) **Analyser et améliorer l'adaptation en milieu urbain** en soutenant les processus d'apprentissage organisationnel et en établissant des normes de qualité pour l'aménagement urbain.

80. Au niveau national, les participants ont recommandé les activités suivantes:

a) **Faciliter l'établissement de cadres réglementaires nationaux pour l'adaptation**, de stratégies nationales d'adaptation et des plans d'action correspondants, notamment en établissant un manuel ou un ensemble de directives assorties d'exemples;

b) **Inviter tous les pays à désigner des coordonnateurs nationaux pour l'adaptation** et à organiser régulièrement des réunions de ces coordonnateurs afin qu'ils échangent des idées et confrontent leurs expériences;

c) **Étendre les PANA** à des pays autres que les PMA;

d) **Établir à l'initiative des pays un système de surveillance et d'évaluation de l'adaptation basé sur des indicateurs** dans différents secteurs et à différents niveaux afin de mettre en relief les bonnes pratiques et les erreurs d'adaptation.

81. Aux niveaux régional et international, les participants ont recommandé les mesures suivantes:

e) **Établir une carte et faire l'inventaire des institutions, réseaux et projets régionaux et internationaux** pour connaître et coordonner plus facilement les actions d'adaptation, renforcer les synergies et faire en sorte que les besoins soient satisfaits;

- f) **Renforcer les carrefours de communication régionaux** et les réseaux pour faciliter l'échange de connaissances et le renforcement des capacités afin d'accompagner l'adaptation au niveau national;
- g) **Faciliter l'accès aux données et aux instruments**, y compris les modèles climatiques et les résultats de ces modèles, en établissant des liens entre les données géospatiales et modélisant les portails, y compris ceux de la FAO, de l'OMM (centres climatiques régionaux et forums sur les perspectives climatiques), du Centre Hadley du Bureau météorologique du Royaume-Uni (Initiative PRECIS (Providing REgional Climates for Impacts Studies)) et du Centre de distribution des données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
- h) **Établir un rapport spécial sur l'adaptation** qui fera la synthèse des expériences concrètes et qui sera largement diffusé;
- i) **Faciliter les projets et activités d'adaptation régionaux** par l'intermédiaire des institutions et réseaux régionaux afin d'étudier les incidences des changements climatiques sur les ressources régionales partagées, par exemple les bassins versants, la biodiversité ou les écosystèmes côtiers;
- j) **Renforcer la coordination en matière d'adaptation au niveau international** grâce à une coordination des mandats et des activités au titre des différents accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement, en faisant appel par exemple au Groupe mixte de liaison, ainsi que des organisations, par exemple par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement.

V. Questions à suivre et à soumettre à un examen plus approfondi

A. Activités supplémentaires suggérées

82. Les participants ont examiné les moyens de mettre en œuvre les recommandations de l'atelier et les autres activités qui pourraient être entreprises au titre du programme de travail de Nairobi. Les représentants des organisations et des trois groupes d'experts de la Convention ont exposé la manière dont leurs organisations et leurs groupes pouvaient s'employer à combler un certain nombre de lacunes et de besoins et promouvoir la mise en œuvre de certaines recommandations, s'agissant du renforcement des capacités et des actions de sensibilisation, des besoins en matière d'information ainsi que de l'appui à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation.

83. Concernant le renforcement des capacités et les besoins d'information, la Présidente du CGE a exposé la manière dont le groupe contribuera à l'exécution du programme de travail de Nairobi en fournissant des avis techniques et un soutien concernant les outils et méthodes d'évaluation de l'adaptation. Le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe va s'employer à renforcer les capacités dans 22 pays arabes et d'Afrique du Nord, en particulier dans le domaine de l'adaptation en matière de gestion des eaux, et il a proposé de faire connaître le système d'aide à la décision qu'il avait mis au point pour l'Initiative pour le bassin du Nil. Le secrétariat de la SIPC a proposé de tirer parti du réseau pour la réduction des risques de sécheresse pour renforcer les systèmes alerte rapide. Il s'est également engagé à incorporer l'adaptation dans sa campagne d'éducation sur le système SIPC (2006-2007) et dans la future campagne sur la santé (2008-2009). L'Institut de Stockholm pour l'environnement s'est déclaré très favorable au programme de travail de Nairobi, et il s'est engagé à mettre en place un réseau pour favoriser l'adaptation, sous le nom de «Adapt Now Africa First», et de contribuer au renforcement des capacités en mettant à disposition des outils, des publications et un site «wiki» sur l'adaptation.

84. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a mis l'accent sur le soutien qu'il fournit à ses partenaires régionaux afin qu'ils puissent se doter des moyens nécessaires en matière d'adaptation,

en particulier dans le secteur de l'eau. L'OMS va apporter sa contribution en fournissant des méthodes, des moyens et des informations socioéconomiques accompagnées d'estimations sur le poids de la morbidité. Elle a également accepté de promouvoir le programme de travail de Nairobi en en reprenant les objectifs dans ses plans de travail semestriels. L'OMM a exposé la manière dont le Programme climatologique mondial et ses forums sur les perspectives climatiques, le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau et le Système mondial d'observation du climat (SMOC) s'efforcent de satisfaire aux besoins d'information en matière d'adaptation. En outre, le Programme mondial de recherche sur le climat apporte une contribution en établissant des scénarios à partir de modèles du climat et en en réduisant l'échelle, ainsi qu'en évaluant la validité des instruments existants. Le Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement au niveau mondial (START) s'est engagé à favoriser les activités de renforcement des capacités, notamment en formant des cadres en milieu de carrière grâce à divers programmes exécutés en Afrique et en Asie du Sud-Est.

85. S'agissant de la planification des mesures d'adaptation, le Président du LEG a exprimé la volonté du groupe de venir en aide à des pays autres que les PMA qui souhaitent établir des plans d'adaptation nationaux. Le Programme coopératif sur l'eau et le climat s'est engagé à soutenir l'établissement de plans aux fins de l'adaptation dans le secteur de l'eau en fournissant des outils et des méthodes, et en faisant œuvre de sensibilisation à la nécessité d'une adaptation lors de manifestations réunissant des personnalités de haut niveau, par exemple le cinquième Forum mondial de l'eau (qui aura lieu en mars 2009 à Istanbul (Turquie)). Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales a accepté de partager le fruit de son expérience, y compris dans le cadre de la stratégie d'adaptation de Londres, et d'entreprendre des programmes pilotes sur la planification de l'adaptation en milieu urbain.

86. S'agissant des pratiques en matière d'adaptation, le représentant de l'EGTT a donné l'assurance que le groupe était disposé à fournir une interface entre la planification et l'exécution des activités en donnant des indications sur les sources de financement et en encourageant la réalisation de projets pilotes relatifs à la mise au point et au transfert de technologies d'adaptation écologiquement rationnelles. La Munich Climate Insurance Initiative a promis de réaliser une étude pilote pour faciliter la mise en place, dans les pays en développement, de systèmes d'assurance au moyen desquels la gestion des risques renforcera les actions d'adaptation au lieu d'entrer en concurrence avec elles. Practical Action s'est engagée à élaborer un modèle et une démarche pour l'adaptation au niveau local, à mettre à l'essai et à transposer à une plus grande échelle les technologies appliquées au niveau local et à mettre en commun les enseignements tirés du programme de travail de Nairobi.

87. L'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies a précisé que le programme de travail de Nairobi a été incorporé dans ses travaux sur l'adaptation en rapport avec la sécurité humaine. Les travaux en question comportent 15 études de cas sur le rôle de la réassurance et sur le financement des mesures d'adaptation. En plus de ses analyses du coût des incidences du changement climatique et des mesures d'adaptation, la Banque mondiale a indiqué qu'elle incorpore l'adaptation dans de vastes programmes de prêt et étudie de nouveaux instruments financiers qui puissent venir en appui des pratiques d'adaptation, par exemple les mécanismes d'assurance à petite échelle, ou élabore des titres d'adaptation pour faire appel aux marchés financiers. La FAO a l'intention de continuer à multiplier ses activités d'adaptation en adaptant ses instruments agrométéorologiques, en modélisant les rendements des cultures et en créant des systèmes d'observation des parasites et des sécheresses.

88. S'agissant de la coordination et de l'intégration entre les niveaux et les secteurs, le secrétariat de la SIPC a proposé d'utiliser son programme de travail conjoint mis au point dans le cadre de la stratégie pour coordonner les initiatives relatives aux mesures d'adaptation qui se rapportent à la réduction des risques de catastrophe. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques a retracé le travail qu'elle avait effectué en vue de l'établissement de directives pour intégrer l'adaptation dans l'aide publique au développement. Le PNUE a exposé ses travaux en vue de faire place à l'adaptation dans ses activités par l'intermédiaire des centres régionaux, ainsi que ses travaux sur la réduction des risques de

catastrophe. L'Organisation mondiale du tourisme s'est engagée à élaborer des directives pour intégrer des mesures d'adaptation dans le secteur du tourisme, mettre en commun les bonnes pratiques et faciliter la prise en compte du tourisme dans l'évaluation et la planification de mesures d'adaptation.

L'International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:Learn) a présenté les enseignements qu'il avait tirés en matière de gestion des eaux transfrontières, s'agissant en particulier de l'établissement sur le plan institutionnel de comités interministériels.

89. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a déclaré qu'il incorpore de plus en plus des actions d'adaptation dans ses programmes relatifs à la diversité biologique. La FAO a fait ressortir que sa stratégie d'adaptation est largement conçue en fonction du programme de travail de Nairobi et fait une large place à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles dans les produits issus de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. En juin 2008, elle accueillera une réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis posés par les changements climatiques et la bioénergie. La réunion devrait notamment déboucher sur l'établissement d'un consensus international plus solide concernant les actions à entreprendre pour traiter les problèmes relatifs aux changements climatiques dans l'agriculture, la foresterie et la pêche.

B. Prochaines étapes à prévoir au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

90. Les activités générales, intersectorielles et par secteur ou à différents niveaux pourraient être entreprises par les Parties, les organisations compétentes et d'autres parties prenantes qui participent au programme de travail de Nairobi pour combler les lacunes, répondre aux besoins, surmonter les obstacles, résoudre les difficultés et tirer parti des possibilités que l'on aura mises en lumière en ce qui concerne la planification et les pratiques en matière d'adaptation. Ces recommandations pourraient également alimenter l'examen général par le SBSTA des conclusions et des activités futures dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

91. En complément des recommandations, le secrétariat va élaborer, sous la direction du Président du SBSTA, des «invitations à agir» en tenant compte des débats qui ont eu lieu au cours de l'atelier, des réponses au questionnaire distribué aux participants à l'atelier et des communications des Parties et des organisations²³. Ces «invitations à agir» faciliteront peut-être la mise en œuvre d'activités essentielles par les organisations compétentes et d'autres parties prenantes qui participent au programme de travail de Nairobi, afin d'atteindre l'objectif et d'obtenir les résultats escomptés de ce programme, et de favoriser la planification et les pratiques en matière d'adaptation à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

92. Les participants sont également convenus d'élaborer plus avant et d'énoncer de manière plus détaillée au cours des ateliers et réunions d'experts qui auront lieu à l'avenir les recommandations indiquées qui se rapportent à d'autres domaines d'activité prévus dans le programme de travail de Nairobi, y compris les méthodes et outils, les données et observations, la modélisation du climat, les scénarios et la réduction de l'échelle des modèles, ainsi que les informations et la recherche socioéconomiques.

²³ Les «invitations à agir» et les engagements auxquels elles donneront lieu seront affichés à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/3633.php>.